

## **Délibération n° BUR. – 17 – 10 juin 2024 – Avis relatif au projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale (PLACSS) de l'année 2023.**

Par un courrier en date du 31 mai 2024, notifié par voie électronique le même jour, la Direction de la Sécurité sociale (DSS) a saisi, en application de l'article L. 200-3 du code de la sécurité sociale, pour avis, l'Union nationale des organismes complémentaires d'assurance maladie (UNOCAM), du projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale (PLACSS) de l'année 2023.

L'UNOCAM prend acte des éléments définitifs communiqués sur la situation des comptes sociaux pour l'exercice clos 2023, tout en relevant plus particulièrement :

- Une situation des comptes sociaux qui reste préoccupante dans un contexte de croissance plus faible qu'escompté et qui rendra nécessaire à brève échéance des mesures permettant d'assurer le financement des déficits futurs ;
- Un déficit toujours particulièrement élevé de la branche maladie, sans perspective réelle de redressement, qui appelle une action spécifique ;
- Un nouveau dépassement de l'ONDAM malgré le desserrement de la contrainte, qui interroge dans un contexte de tensions fortes avec les offreurs de soins en ville comme à l'hôpital et sur l'accès aux soins pour les assurés.

Face au déficit préoccupant de la branche maladie et en amont du PLFSS pour 2025, l'UNOCAM met en garde contre la tentation de faire des organismes complémentaires santé des variables d'ajustement d'un ONDAM qui n'aurait pas été fixé à un niveau en rapport avec les investissements annoncés ou nécessaires et avec les résultats des mesures de régulation et de pertinence.

Si les OCAM sont prêts à participer à l'effort collectif pour conserver un système de santé de haut niveau, ils s'opposeront à des transferts de charges non concertés, qui ne feraient pas sens pour les assurés, et qui de surcroît seraient présentés comme des mesures d'économies, pourtant sans effet en termes d'efficience.

Dans ce contexte, les représentants des organismes complémentaires jugent urgent de renforcer la coopération entre financeurs tant sur la trajectoire financière que sur les enjeux de prévention et de lutte contre la fraude, et souhaitent pouvoir échanger au sein du Comité de dialogue des organismes complémentaires santé (CDOC), instance privilégiée de concertation, en amont de la préparation du PLFSS pour 2025.

**Au regard de ces éléments, l'UNOCAM prend acte du projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale (PLACSS) de 2023 et renouvelle son souhait d'être associée étroitement à l'élaboration du prochain PLFSS pour 2025.**

**Délibération adoptée à l'unanimité**